



Centre des
**avocats
médiateurs**
en isère

Monsieur le Bâtonnier,
Madame La Vice -Bâtonnière,

Grenoble, le 14 novembre 2022

OBJET : CAMI

Monsieur le Bâtonnier,
Madame La Vice Bâtonnière,

Je fais suite à l'entretien que nous avons eu aux termes duquel je vous informais de l'avancée des travaux sur la convention entre le TJ et les centres de médiation familiale dont le CAMI fait partie .

A compter du mois de janvier , il est va être mis en place le principe de la double convocation pour les dossiers JAF sans avocat.

Il est prévu de se répartir entre les 4 structures un nombre de dossiers pour informer le justiciable sur la Médiation.

Cet entretien informatif se tiendra dans les locaux de chaque structure.

Le CAMI tiendra ainsi des réunions d'information dans la salle de médiation.

J'ai noté que les matins seront à privilégier.

Le CAMI se réunit Jeudi prochain pour discuter des modalités paratiques de cette information.

Dans cette attente,

Je vous prie de me croire, Votre Bien Dévouée.

Corinne BEAUFOUR-GARAUDE
Présidente du C.A.M.I.

